

RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY

Les participants doivent être titulaires d'une licence Nationale FFME ou FFCAM (avec visa médical).

Pour les non licenciés : un certificat médical de non contre indication à la pratique du ski de randonnée ou des sports de montagne devra être présenté. De plus ils devront souscrire à une assurance découverte à la journée à 6€ ou présenter une attestation d'assurance individuelle couvrant les sports de montagne.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

2 Classements, celui des élites et celui des populaires.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours selon les conditions météorologiques.

Les règles applicables sont celles données par la FFME (www.ski-alpinisme.com)

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommages causés par un compétiteur sur du matériel ou sur un spectateur, de chutes, de pertes, de vols, de détériorations du matériel ou d'équipements, etc...

Le matériel autorisé : des skis de randonnées, les raquettes ne sont pas autorisées.

Autre matériel obligatoire : **Lampe frontale et casque**

Inscription : 20 euros

(Inscription sur place majorée de 5 euros, dans la limite de 100 concurrents)

Courses :

Montée sèche nocturne en **solo** (élite et populaire).

550m de d+ pour la course élite (une manip)

500m de d+ pour la course populaire

Arrivée au sommet du Haut Fleury.

Programme :

Remise des dossards à partir de 17h30 au restaurant « Le Refuge » à Sommand

Départ à 19h30 pour les deux courses.

Repas à la fin de la course, remise des prix au restaurant « Le Refuge ».

Catégories :

Pour la course Elite :

Hommes et Femmes :

	Année de naissance
Juniors	2000, 1999 et 1998
Espoirs et Séniors	1997 à 1979
Vétérans	1978 et avant

Pour la course Populaire :

Hommes et Femmes

Cadets (2001, 2002 et 2003) et concurrents plus âgés.

Un classement cadets et un classement scratch (Hommes et Femmes confondus)